

aurait lieu de fonder un éventuel accord sur la Résolution du 22 novembre 1967 du Conseil de sécurité. Les Chefs de gouvernement manifestent leur appui aux efforts de M. Jarring, représentant spécial du secrétaire général de l'ONU, et exhortent tous les intéressés à lui assurer leur pleine et entière collaboration. Ils font état avec satisfaction des discussions actuellement en cours entre les quatre membres permanents du Conseil de sécurité et engagent vivement ces gouvernements à poursuivre leurs efforts en vue d'une solution conforme à la résolution du 22 novembre du Conseil de sécurité. D'autre part, si le rôle des grandes puissances est important, d'autres pays, notamment ceux qu'intéresse la réouverture du canal de Suez, y compris les membres du Commonwealth, sont capables de travailler à un règlement du conflit.

10. Évoquant les vues exprimées lors de leurs réunions de 1965 et 1966, les Chefs de gouvernement se réjouissent de l'ouverture des négociations de Paris sur le Vietnam et expriment l'espoir qu'elles susciteront des discussions en vue d'assurer une paix juste, durable et authentique.

11. La majorité des chefs de gouvernement estiment que la République populaire de Chine a le droit et le devoir de participer pleinement à tous les efforts mondiaux en vue de la paix. La plupart des Chefs de gouvernement expriment l'espoir qu'elle puisse occuper dans la communauté internationale des nations la place qui lui revient. Certains membres tiennent néanmoins à signaler qu'il y aurait lieu d'atteindre ce résultat sans préjudice du droit qu'a le peuple de Taiwan de choisir la voie de l'indépendance si tel est son désir. Cependant, certains premiers ministres, dont les gouvernements ont reconnu le gouvernement de la République de Taiwan tiennent à reconnaître encore une fois le droit de son gouvernement de faire partie des Nations Unies.

12. Les Chefs de gouvernement rappelant la fin de la politique indonésienne de confrontation à l'égard de la Malaysia et de Singapour en 1966, voient un motif d'encouragement dans les événements favorables à la stabilité en Indonésie, survenues depuis leur dernière réunion en 1966 et sont d'avis qu'ils contribueront à la stabilité générale et à l'expansion économique de cette région.

13. Les Chefs de gouvernement observent que les difficultés qui ont opposé la Malaysia et les Philippines, en ce qui concerne les réclamations de ces dernières au sujet du Sabah, ont gêné le progrès de la collaboration régionale dans l'Asie du Sud-Est. Ils expriment le souhait que ces difficultés puissent être résolues dans la paix et dans le

respect du droit à disposer d'elle-même d'ores et déjà exercé par la population du Sabah.

14. Ils notent aussi avec inquiétude et sympathie les difficultés que connaît la Guyane du fait des prétentions du Venezuela qui réclame plus de la moitié du territoire de la Guyane. Convenant que ces menaces à l'intégrité territoriale des États rend inévitable le détournement des ressources et des énergies qui pourraient autrement être consacrées à la tâche constructive qu'est le développement, bon nombre de Chefs de gouvernement sont convenus avec le premier ministre de la Guyane de la nécessité pressante d'une action internationale destinée à assurer l'intégrité territoriale de tous les États et, surtout, de petits États en voie de développement.

15. A cet égard divers Chefs de gouvernement ont exprimé l'espoir que l'accession récente à l'indépendance d'un si grand nombre de petits États engagerait la communauté internationale à s'intéresser d'une façon vraiment positive aux mesures qu'exige effectivement la garantie de leur intégrité territoriale.

16. Les Chefs de gouvernement estiment qu'on pourrait surmonter les principaux obstacles à la négociation d'ententes dans les régions et domaines où la situation est critique en réalisant des progrès sensibles du point de vue de la détente et de la collaboration entre les grandes puissances. Ils estiment donc essentielle la poursuite des efforts pour diminuer les tensions et accroître les domaines où la paix et la collaboration existent.

17. Les Chefs de gouvernement rappellent qu'à leur réunion de septembre 1966, ils avaient exprimé l'avis que les événements faisaient ressortir de plus en plus la nécessité de conclure des ententes fermes et de grande portée sur le désarmement. Ils estiment que ces accords sont maintenant encore plus urgents qu'ils ne l'étaient alors, et ils espèrent que le Comité de désarmement des dix-huit nations pourra reprendre l'étude de la question.

18. Les Chefs de gouvernement jugent que le Comité de désarmement des dix-huit nations doit, en priorité, examiner la possibilité d'en arriver sous peu à un accord sur des mesures propres à assurer effectivement la fin de la course aux armes nucléaires. A cet égard, un traité portant interdiction générale et totale des essais nucléaires est d'une urgence particulière. La proposition faite par la Grande-Bretagne au Comité de désarmement des dix-huit nations, aux termes de laquelle il y aurait lieu d'aborder par étapes successives ce traité d'interdiction, mérite à cet égard une étude approfondie. Les Chefs de gouvernement estiment que le Comité de désarmement des dix-huit nations doit aussi